DECLARATION DE REGULARITE ET DE CONFORMITE

LES SOUSSIGNEES :

- La société **GENERALE D'ENTREPRISE POUR LA PROMOTION DE L'HABITAT – GEPH HOLDING,**
  Société en Nom Collectif au capital de 1.300.000 €
  dont le siège social est à ARMENTIERES (59280) – 6 avenue de l'Europe
  immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE
  sous le n° 316 112 333,

  Représentée par LA Société FEL INVESTISSEMENTS, Gérante et associée unique, elle-même représentée par Monsieur Louis BEAUDEUX, Président du Directoire de la Société FEL INVESTISSEMENTS, spécialement habilitée aux fins des présentes par une délibération des associés en date du 19 février 2010,

ET

- La société **FEL INVESTISSEMENTS,**
  Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 450.144 €
  dont le siège social est à ARMENTIERES (59280) – 6 avenue de l'Europe,
  immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE
  sous le n° 417 538 642,

  Représentée par Monsieur Henry BEAUDEUX, Président du Conseil de surveillance, spécialement habilité à l'effet des présentes par une délibération du Directoire en date du 19 février 2010,

déclarent, conformément à l'article L. 236-6 du code de Commerce, qu'il a été procédé à la fusion des sociétés **FEL INVESTISSEMENTS** et **GENERALE D'ENTREPRISE POUR LA PROMOTION DE L'HABITAT – GEPH HOLDING** par voie d'absorption de la première par la seconde et, qu'à cet effet, les opérations suivantes ont été réalisées :

- Sur requête du Gérant de la Société GENERALE D'ENTREPRISE POUR LA PROMOTION DE L'HABITAT – GEPH HOLDING, et du Président de la Société F.E.L. INVESTISSEMENTS, par ordonnance du 29 janvier 2010, Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de LILLE a désigné Monsieur Dominique SUAUD, Commissaire à la fusion et aux apports, chargé à la fois d'établir un rapport sur les modalités de la fusion et d'apprécier la valeur des apports.

- L'assemblée générale des associés de la société GENERALE D'ENTREPRISE POUR LA PROMOTION DE L'HABITAT – GEPH HOLDING, réunie régulièrement le 19 février 2010 et ayant délibéré aux conditions de validité prévues par la loi et les statuts, a approuvé, le 19 février 2010 le projet de fusion.

- Le Directoire de la société FEL INVESTISSEMENTS, réuni régulièrement le 19 février 2010 et ayant délibéré aux conditions de validité prévues par la loi et les statuts, a approuvé, le 19 février 2010 le projet de fusion.

- Le projet de fusion a été conclu et signé par les sociétés participantes le 19 février 2010.

- Un original du projet a été déposé le 22 février 2010 au greffe du tribunal de commerce de LILLE par la société absorbante et le 22 février 2010 au greffe du tribunal de commerce de LILLE par la société absorbée.

  Il a en outre fait l'objet d'un avis inséré le 22 février 2010 dans LA GAZETTE DU NORD PAS DE CALAIS tant pour le compte de la société GENERALE D'ENTREPRISE POUR LA PROMOTION DE L'HABITAT – GEPH HOLDING que pour celui de la société F.E.L. INVESTISSEMENTS.

- Les documents prévus par la loi ont été mis à la disposition des associés au siège social des sociétés dans les délais légaux.

- Les créanciers non obligataires des sociétés participantes ont eu la faculté de former opposition au projet de fusion. Aucun d'entre eux n'a usé de ce droit.

- Le commissaire à la fusion a déposé ses rapports dans les délais impartis. Son rapport relatif à la valeur des apports a été déposé au greffe du tribunal de commerce de LILLE le 12 mars 2010.

- L'assemblée générale extraordinaire de la société absorbée réunie régulièrement le 29 mars 2010 et ayant délibéré aux conditions de quorum et de majorité a :

  - Approuvé le projet de fusion prévoyant la transmission du patrimoine de la société F.E.L. INVESTISSEMENTS au profit de la société GENERALE D'ENTREPRISE POUR LA PROMOTION DE L'HABITAT – GEPH HOLDING, et spécialement le rapport d'échange proposé,
  - Décidé l'opération,
  - Constaté la dissolution sans liquidation de la société au jour de la réalisation définitive de l'opération.

- L'assemblée générale extraordinaire de la société absorbante réunie régulièrement le 29 mars 2010 et ayant délibéré aux conditions de quorum et de majorité a :

  - Approuvé le projet de fusion prévoyant la transmission du patrimoine de la société F.E.L. INVESTISSEMENTS à son profit,
  - Approuvé toutes les conditions de l'opération et spécialement le rapport d'échange proposé,
  - Décidé l'opération et en conséquence l'augmentation de capital et la réduction de capital en résultant,
  - Décidé, après avoir constaté que les conditions légales étaient réunies, de transformer la société en société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance et de modifier la dénomination sociale ainsi que l'objet social,
  - Constaté la réalisation définitive de l'opération.

(11)

- L'avis de dissolution de la société F.E.L. INVESTISSEMENTS a été publié dans le journal d'annonces légales LA GAZETTE - NORD PAS DE CALAIS du 2e avril 2010
- L'avis de l'augmentation et de la réduction de capital de la société GENERALE D'ENTREPRISE POUR LA PROMOTION DE L'HABITAT – GEPH HODLING a été publié dans le journal d'annonces légales LA GAZETTE - NORD PAS DE CALAIS du 2e avril 2010.

- Avec deux originaux de la présente déclaration, sont déposés au greffe du tribunal de commerce de LILLE pour le compte de la société absorbante :

  - Deux exemplaires du procès-verbal des décisions extraordinaires de l'associée unique en date du 29 mars 2010,
  - Deux exemplaires des statuts mis à jour,
  - Un exemplaire du journal d'annonces légales LA GAZETTE NORD PAS DE CALAIS du 2e avril 2010 et du récépissé fun 1 feuilleton le 19-04-2010 d'un rectificatif.

- Avec deux copies de la présente déclaration, sont déposés au greffe du tribunal de commerce de LILLE pour le compte de la société absorbée :

  - Deux exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mars 2010
  - Un exemplaire du journal d'annonces légales LA GAZETTE NORD PAS DE CALAIS du 2e April 2010.

En conséquence des déclarations qui précèdent, les soussignés affirment que la fusion des sociétés F.E.L. INVESTISSEMENTS et GENERALE D'ENTREPRISE POUR LA PROMOTION DE L'HABITAT – GEPH HOLDING, par voie d'absorption de la première par la seconde, a été réalisée conformément à la loi et aux règlements.

Fait en quatre exemplaires

A Lille

Le 21 juin 2010.

Pour la Société GENERALE D'ENTREPRISE POUR LA PROMOTION DE L'HABITAT – GEPH HOLDING La société F.E.L. INVESTISSEMENTS, Gérante, représentée par Monsieur Louis BEAUDEUX, Président du Directoire	Pour la Société F.E.L. INVESTISSEMENTS Monsieur Henry BEAUDEUX, Président du Conseil de surveillance